

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DAE 327 Subvention (10.000 euros) à la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtisseries de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne - C.P.A.B.P. au titre de la Fête du Pain 2017.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtisseries de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne - C.P.A.B.P. au titre de l'organisation de la manifestation intitulée la Fête du Pain qui s'est tenue sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris du 13 au 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia Polski, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 10.000 euros est attribuée à la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtisseries de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne - C.P.A.B.P. - située 7, quai d'Anjou à Paris 4e, (182935 - 2017_06192) au titre de la Fête du Pain 2017. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 209.406 euros.

Article 2 : la dépense correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO